



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CCTV Equipment - Quebec Region	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-166680/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-16-2276680	Date 2016-02-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-334-70347	
File No. - N° de dossier hn334.21120-166680	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McLaughlin, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur hn334
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0330 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

This amendment is raised to address the following:

- 1) To include a copy of the 'Evaluation Criteria' in French.
- 2) To correct the appropriate time zone change to Eastern Daylight Savings Time. The solicitation will close at 2:00pm EDT on April 6th 2016.

-
- 1) At page 162 of the Solicitation document; titles ' EVALUATION CRITERIA'

DELETE: In its entirety

INSERT:

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Critères cotés pour la proposition technique

La note de passage globale pour la proposition technique est de 70 %. L'évaluation se fait sur une échelle de 100 points. La proposition technique doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants.

Critères cotés pour la proposition technique	Points
<p>1. Compréhension des exigences techniques (45 points) Le soumissionnaire doit comprendre les exigences techniques liées au système, notamment les dessins préliminaires, les diagrammes, les photos et les croquis de l'architecture du système, la configuration de l'équipement et des renseignements techniques, des documents spécialisés et des brochures sur les produits offerts.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas démontré qu'il comprend les exigences. Il a mal évalué la portée du travail requis. De nombreuses questions restent sans réponse. La proposition manque de précision.</p> <p>(25 points) La proposition indique que le soumissionnaire comprend de façon générale le concept des travaux exigés. Certaines questions restent sans réponse.</p> <p>(35 points) La proposition indique que le soumissionnaire comprend le concept principal des travaux exigés. La solution proposée par le soumissionnaire satisfait aux exigences en matière d'exploitabilité, d'environnement, de fiabilité et de maintenabilité ainsi qu'aux exigences relatives aux tests et à la validation.</p> <p>(45 points) La proposition indique clairement que le soumissionnaire comprend exactement les travaux requis, et la solution proposée excède les exigences dans au moins deux cas qui sont clairement mentionnés dans la proposition.</p>	

<p>2. Assurance de la qualité et plan des essais d'acceptation Le soumissionnaire décrit les procédures et les processus proposés d'assurance de la qualité et les plans des essais d'acceptation pour s'assurer de respecter les exigences en matière de qualité et précise la façon dont il compte démontrer à la Couronne que le système fonctionne correctement, à la fois hors site (test d'acceptation en usine) et après l'installation (essai d'acceptation sur place), et inclut une liste détaillée des tests à effectuer en précisant les paramètres de réussite ou d'échec. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	
<p>2.1 Assurance de la qualité (20 points) Le soumissionnaire indique comment il compte s'assurer de respecter les exigences en matière de qualité et donne une description des procédures d'inspection, de test et de documentation ainsi que des mesures de la qualité.</p> <p>Voici une liste des éléments qui relèvent de l'assurance de la qualité.</p> <p>La proposition indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. que le soumissionnaire dispose de procédures et de processus d'assurance de la qualité; b. que les résultats seront enregistrés, analysés, et que les conflits seront résolus; c. à quel moment, comment et par qui les exigences en matière de qualité seront examinées; d. les méthodes de contrôle des documents et des données; e. les processus de contrôle de la qualité pertinents pour les achats; f. les méthodes de contrôle des processus de production, d'assemblage et d'installation sur place afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité; g. les méthodes de contrôle de l'équipement de mesure et d'essai et décrit le format et les résultats des essais à fournir; h. les méthodes de repérage et de contrôle des produits non conformes pour éviter tout mauvais usage avant l'élimination adéquate du produit. <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas fourni les éléments a, b et c.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a fourni les éléments a, b et c.</p> <p>(15 points) La proposition indique que le soumissionnaire a fourni les éléments a, b, c, d, e et f.</p> <p>(20 points) La proposition indique que le soumissionnaire a fourni les éléments a, b, c, d, e, f, g et h.</p>	

<p>2.2 Plan des essais d'acceptation (15 points) La proposition indique la façon dont le soumissionnaire compte démontrer à la Couronne que le système fonctionne correctement, à la fois hors site (essais d'acceptation en usine) et après l'installation (essais d'acceptation sur place); le soumissionnaire doit aussi fournir une liste des essais qu'il effectuera en précisant les paramètres de réussite et d'échec. Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'effectuer des essais d'acceptation en usine, les points seront accordés pour les essais d'acceptation sur place.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas répondu aux exigences relatives à la mise à l'essai du système, à la fois dans l'usine (essais d'acceptation en usine) et après l'installation (essais d'acceptation sur place).</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a répondu aux exigences relatives à la mise à l'essai du système, à la fois hors site (essais d'acceptation en usine) et après l'installation (essais d'acceptation sur place). Le soumissionnaire a fourni un plan des essais, des feuilles d'essai en précisant uniquement les paramètres de réussite et d'échec, mais n'a pas fourni de paramètres précis d'évaluation des éléments du système.</p> <p>(15 points) En plus des critères énoncés ci-dessus, la proposition indique que le soumissionnaire a fourni des feuilles d'essai, les paramètres de réussite et d'échec ainsi que des paramètres précis.</p>	
<p>3. Éléments liés aux risques techniques (20 points) La proposition indique la façon dont le soumissionnaire compte satisfaire aux exigences techniques et comprend une description des éléments liés aux risques techniques précisant les stratégies d'atténuation.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas cerné les éléments liés aux risques techniques ni fourni de plan d'atténuation des risques techniques.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a cerné les éléments liés aux risques techniques, mais n'a pas fourni de plan d'atténuation des risques techniques. Le soumissionnaire dispose d'un processus de gestion des risques.</p> <p>(15 points) La proposition indique que le soumissionnaire a cerné les éléments liés aux risques techniques, a fourni un plan d'atténuation des risques et dispose d'un processus de gestion des risques.</p> <p>(20 points) La proposition indique que le soumissionnaire dispose d'un processus de gestion des risques techniques et a pris en compte les risques liés au projet. Le soumissionnaire a abordé les questions liées à la gestion, aux échéanciers, aux changements à la</p>	

portée, au dépassement des coûts, aux liquidités et aux ressources. Le soumissionnaire a cerné les répercussions associées aux risques techniques. Les risques techniques cernés sont associés au soumissionnaire, au fournisseur, au sous-traitant, au client, à l'intégration ou au rendement de l'équipement. Le soumissionnaire a décrit les stratégies d'atténuation des risques techniques cernés. Des points de décision ont été élaborés pour toute approche d'atténuation des risques liés au projet. Les approches d'atténuation contribuent au respect des exigences du projet.	
Total – Proposition technique (maximum : 100 points)	

2. Critères cotés pour la proposition relative à la gestion du projet

La note de passage globale pour la proposition relative à la gestion du projet est de 70 %. L'évaluation se fait sur une échelle de 100 points. La proposition relative à la gestion du projet doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants.

Critères cotés pour la proposition relative à la gestion du projet	Points
<p>1. Expérience antérieure en gestion de projets Présentation du soumissionnaire, du gestionnaire de projet, du superviseur de projet et des techniciens. Le soumissionnaire a fourni une description détaillée des compétences et de l'expérience antérieure à l'égard de projets comparables en ce qui concerne la taille, les tâches, les responsabilités, les clients, etc. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	
<p>1.1 Expérience du soumissionnaire au cours des quatre (4) dernières années (10 points) Le soumissionnaire doit avoir réalisé d'autres projets comparables de façon fructueuse; il doit posséder de l'expérience à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. projet dont la portée et les clients sont comparables; b. valeur en dollars supérieure à 100 000 \$; c. installation; d. formation; e. dessins; f. manuels. <p>Dans les cas où ces éléments ne sont pas requis, les points seront répartis en conséquence.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a de l'expérience qu'à l'égard de trois éléments.</p> <p>(4 points) La proposition indique que le soumissionnaire n'a de l'expérience qu'à l'égard de quatre éléments.</p>	

<p>(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire n'a de l'expérience qu'à l'égard de cinq éléments ou plus.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire n'a de l'expérience qu'à l'égard de six éléments.</p>	
<p>1.2 Ampleur de l'expérience au cours des quatre (4) dernières années dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'énoncé des exigences techniques. Dans les cas où ces éléments ne sont pas requis, les points seront répartis en conséquence. (10 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a aucune expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'énoncé des exigences techniques.</p> <p>(4 points) La proposition indique que le soumissionnaire a de l'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'énoncé des exigences techniques, dans le secteur privé ou pour des gouvernements provinciaux.</p> <p>(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire a de l'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'énoncé des exigences techniques, pour des services correctionnels ou des organisations comparables.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a de l'expérience dans la conception, la fourniture, l'installation et l'intégration de systèmes comparables à ceux décrits à l'énoncé des exigences techniques, pour le Service correctionnel du Canada (SCC).</p>	
<p>1.3 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences du gestionnaire de projet (10 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le gestionnaire de projet n'a aucune expérience dans la gestion de projets comparables.</p> <p>(5 points) La proposition indique que le gestionnaire de projet a moins de quatre (4) années d'expérience dans la gestion de projets comparables et ne détient aucune certification du Project Management Institute (PMI).</p> <p>(8 points) La proposition indique que le gestionnaire de projet a de 4 à 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de taille ou de complexité semblable, et détient une certification du Project Management Institute (PMI) ou un numéro d'homologation inclus dans la soumission, ou possède plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de taille et de complexité semblables ou de portée comparable.</p>	

<p>(10 points) La proposition indique que le gestionnaire de projet a plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de taille et de complexité semblables ou de portée comparable et détient une certification du Project Management Institute (PMI), un MBA ou un titre d'ingénieur ou l'équivalent. (reformulation semblable des critères cotés à 8 points)</p>	
<p>1.4 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences du superviseur (5 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le superviseur a moins de quatre (4) années d'expérience dans la gestion de projets comparables.</p> <p>(3 points) La proposition indique que le superviseur a de 4 à 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de taille ou de complexité semblable.</p> <p>(5 points) La proposition indique que le superviseur a plus de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de taille ou de complexité semblable.</p>	
<p>1.5 Expérience globale (années, taille du projet et complexité) et compétences des techniciens (5 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que les techniciens n'ont aucune expérience dans la réalisation de projets comparables.</p> <p>(3 points) La proposition indique que les techniciens ont moins de 10 années d'expérience dans la réalisation de projets de taille ou de complexité semblable. Ils détiennent un diplôme technique dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique, de l'électronique, de la mécanique, du développement de logiciels ou des télécommunications.</p> <p>(5 points) La proposition indique que les techniciens ont plus de 10 années d'expérience dans la réalisation de projets d'ingénierie de taille ou de complexité semblable. Ils détiennent un diplôme technique dans les domaines de l'électricité, de l'électromécanique, de l'électronique, de la mécanique, du développement de logiciels ou des télécommunications.</p>	
<p>2. Structure et procédures relatives à la gestion du projet La structure et les procédures relatives à la gestion du projet font la description de la mise en œuvre du projet. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	
<p>2.1 Organisation de la gestion du projet et responsabilités (10 points) Cette section ne s'applique qu'au personnel de gestion et concerne l'organisation de l'équipe de projet prévue par le soumissionnaire dans le cadre du contrat.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire ne</p>	

<p>dispose d'aucune organisation établie ni d'aucun plan en vue de l'établissement d'une équipe de gestion de projet distincte.</p> <p>(4 points) La proposition indique que le soumissionnaire ne dispose d'aucune organisation de gestion du projet établie, mais dispose d'un plan détaillé en vue de l'établissement d'une équipe dûment formée.</p> <p>(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire dispose d'une structure ou d'une organisation de gestion du projet comprenant une banque de ressources pouvant être affectées au projet. Le soumissionnaire a affecté des personnes aux postes de gestionnaire de projet, de superviseur de projet, de technicien et d'électricien. Leurs responsabilités sont définies.</p> <p>(10 points) La proposition indique que la structure de l'équipe de gestion du projet du soumissionnaire est bien définie et compte une équipe de remplaçants. Leurs responsabilités sont définies. Les membres du personnel sont identifiés et affectés à des tâches précises.</p>	
<p>2.2 Procédures relatives à la gestion du projet (20 points) Le présent facteur évalue le système de mise en œuvre de la gestion du projet utilisé par les soumissionnaires.</p> <p>(0 point) La proposition indique que la mise en œuvre de la gestion du projet (GP) n'est pas abordée.</p> <p>(8 points) La proposition indique que la mise en œuvre de la gestion du projet (GP) a été abordée, mais que le soumissionnaire n'a pas fourni suffisamment de détails pour montrer qu'un système de GP est en place.</p> <p>(15 points) La proposition indique qu'un système de GP est en place et que celui-ci permettra au soumissionnaire d'assurer la gestion du projet. Le soumissionnaire a fourni un plan détaillé concernant la mise en œuvre de la GP.</p> <p>(20 points) La proposition indique qu'un système de GP efficace est en place et est utilisé avec succès. Le système de GP permet de suivre de près l'état d'avancement des tâches. La gestion du projet s'appuie sur les techniques PERT/CPM. La structure de répartition du travail est liée à la gestion du projet.</p>	
<p>3. Échéancier, jalons et outils relatifs à la gestion du projet Le soumissionnaire a établi l'échéancier des événements du projet pour tous les produits livrables en précisant les jalons et en expliquant dans quelle mesure ils sont réalistes et réalisables. La disponibilité et l'utilisation d'un outil propre à la gestion de projet, et la capacité de soutenir un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements propres au projet. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	

3.1 Échéancier/jalons (10 points)

Le soumissionnaire présente l'échéancier du projet ou des événements pour tous les produits livrables (en précisant les jalons et en expliquant la mesure dans laquelle ils sont réalistes et réalisables), y compris des outils permettant de réagir aux dérapages dans le cadre du projet.

(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire ne présente aucun échéancier ou la proposition ne contient aucun renseignement sur l'un des trois points suivants : 1) les principaux jalons sont mentionnés; 2) séquence logique; 3) des heures supplémentaires ont été prévues pour les impondérables; 4) les estimations de temps sont réalistes.

(5 points) La proposition indique que l'échéancier proposé ne contient aucun renseignement sur au plus deux des points suivants : 1) les principaux jalons sont mentionnés; 2) séquence logique; 3) des heures supplémentaires ont été prévues pour les impondérables; 4) les estimations de temps sont réalistes.

(8 points) La proposition indique que l'échéancier proposé tient compte de tous les points suivants : 1) les principaux jalons sont mentionnés; 2) séquence logique; 3) des heures supplémentaires ont été prévues pour les impondérables; 4) les estimations de temps sont réalistes. L'échéancier proposé énonce les jalons, les événements importants du contrat, les dates de livraison prévues et le calendrier de production. L'échéancier est réaliste et réalisable, mais ne prévoit aucune marge de manœuvre en cas d'imprévus.

(10 points) La proposition indique que l'échéancier proposé tient compte de tous les points suivants : 1) les principaux jalons sont mentionnés; 2) séquence logique; 3) des heures supplémentaires ont été prévues pour les impondérables; 4) les estimations de temps sont réalistes. L'échéancier proposé énonce les jalons, les événements importants du contrat, les dates de livraison prévues et le calendrier de production. L'échéancier est réaliste et réalisable et prévoit une marge de manœuvre en cas d'imprévus.

3.2 Outils relatifs à la gestion du projet (10 points)

Ce facteur vise à évaluer la disponibilité d'outils propres à la gestion de projets du soumissionnaire, et l'utilisation qu'il en fait, ainsi que sa capacité de soutenir un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements propres au projet.

(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a mentionné aucun logiciel de gestion de projets particulier.

(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire a mentionné un logiciel de GP, mais n'offre aucun portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements propres au projet.

(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire a

<p>mentionné un logiciel de GP et soutient un portail sécurisé qui permet aux clients d'accéder en temps réel à des renseignements propres au projet, notamment aux échéanciers, aux rapports et aux procès-verbaux de réunions.</p>	
<p>4. Risques liés au projet (10 points) Une description détaillée des risques liés au projet, à l'exception des risques techniques mentionnés précédemment, qui concernent l'approche et les processus proposés de gestion de l'ensemble des risques liés au projet (comme les ressources, les coûts, les échéanciers et tous les éléments externes) montrant à quel point le soumissionnaire comprend les risques liés au projet et expliquant comment il se propose de les atténuer.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas clairement cerné les risques liés au projet ni fourni de plan d'atténuation des risques.</p> <p>(4 points) La proposition indique que le soumissionnaire a clairement cerné les risques liés au projet, mais n'a pas fourni de plan d'atténuation des risques. Le soumissionnaire dispose d'un processus de gestion des risques. Il a cerné les risques liés au projet et a prévu un plan d'atténuation pour tout élément à risque élevé.</p> <p>(8 points) La proposition indique que le soumissionnaire a clairement cerné les risques liés au projet et proposé un plan d'atténuation des risques. Le soumissionnaire dispose d'un processus de gestion des risques. Il a cerné les risques liés au projet et a prévu un plan d'atténuation pour tout élément à risque élevé.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le soumissionnaire dispose d'un processus de gestion des risques et a pris en compte les risques liés au projet. Le soumissionnaire a abordé les questions liées à la gestion, aux échéanciers, aux changements à la portée, au dépassement des coûts, aux liquidités et aux ressources. Le soumissionnaire a cerné les répercussions associées aux risques. Les risques cernés sont associés au soumissionnaire, au sous-traitant, au client, à l'intégration ou au rendement de l'équipement. Le soumissionnaire a décrit les stratégies d'atténuation des risques cernés. Des points de décision ont été élaborés pour toute approche d'atténuation des risques liés au projet. Les approches d'atténuation contribuent au respect des exigences du projet.</p>	
<p>Total – Proposition relative à la gestion du projet (maximum : 100 points)</p>	

3. Critères cotés pour la proposition relative au soutien

La note de passage globale pour la proposition relative au soutien est de 70 %. L'évaluation se fait sur une échelle de 100 points. La proposition relative au soutien doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants.

Critères cotés pour la proposition relative au soutien	Points
<p>1. Aperçu du plan de formation des opérateurs, formation et manuels</p> <p>Le soumissionnaire comprend les exigences relatives à la formation des opérateurs. Le soumissionnaire a décrit le plan de formation, l'approche et l'équipe proposés et fournit des renseignements permettant de satisfaire aux exigences relatives à la formation des opérateurs. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	
<p>1.1 Aperçu du plan de formation des opérateurs (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs ne satisfait pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs satisfait aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation des opérateurs satisfait aux exigences et les excède dans au moins deux cas clairement mentionnés.</p>	
<p>1.2 Approche relative à la formation, méthode et équipe (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas démontré qu'il comprend l'objectif et a mal évalué la portée du travail requis. La proposition ne satisfait pas aux exigences en matière de formation.</p> <p>(12 points) La proposition satisfait aux exigences en matière de formation, et le soumissionnaire a présenté l'équipe de formation. L'approche relative à la formation satisfait aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition satisfait aux exigences en matière de formation et les excède dans au moins deux cas clairement mentionnés, et le soumissionnaire mise sur une équipe de formation bien établie, qui suit des processus éprouvés.</p>	
<p>1.3 Manuels (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que les renseignements ne satisfont pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que les renseignements satisfont aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition indique que les renseignements</p>	

satisfont aux exigences et les excèdent dans au moins deux cas clairement mentionnés.	
<p>2. Aperçu du plan de formation du personnel de maintenance, formation et manuels</p> <p>Le soumissionnaire comprend les exigences relatives à la formation du personnel de maintenance. Le soumissionnaire a décrit le plan de formation, l'approche et l'équipe proposés, et fournit des renseignements permettant de satisfaire aux exigences relatives à la formation du personnel de maintenance. Le nombre maximal de points est ventilé de la façon suivante.</p>	
<p>2.1 Aperçu du plan de formation du personnel de maintenance (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation du personnel de maintenance ne satisfait pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation du personnel de maintenance satisfait aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition indique que l'aperçu du plan de formation du personnel de maintenance satisfait aux exigences et les excède dans au moins deux cas clairement mentionnés.</p>	
<p>2.2 Approche relative à la formation, méthode et équipe (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas démontré qu'il comprend l'objectif et a mal évalué la portée du travail requis. La proposition ne satisfait pas aux exigences en matière de formation.</p> <p>(12 points) La proposition satisfait aux exigences en matière de formation, et le soumissionnaire a présenté l'équipe de formation. L'approche relative à la formation satisfait aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition satisfait aux exigences en matière de formation et les excède dans au moins deux cas clairement mentionnés, et le soumissionnaire mise sur une équipe de formation bien établie, qui suit des processus éprouvés.</p>	
<p>2.3 Manuels (15 points)</p> <p>(0 point) La proposition indique que les renseignements ne satisfont pas aux exigences.</p> <p>(12 points) La proposition indique que les renseignements satisfont aux exigences.</p> <p>(15 points) La proposition indique que les renseignements satisfont aux exigences et les excèdent dans au moins deux cas clairement mentionnés.</p>	

<p>3. Plan de remplacement de pièces et liste de pièces de rechange (10 points)</p> <p>Le soumissionnaire comprend les exigences liées au plan de remplacement de pièces et aux pièces de rechange. Le soumissionnaire décrit le plan de remplacement de pièces et l'approche à l'égard de la liste de pièces de rechange qu'il propose, et il fournit des renseignements permettant de répondre aux exigences liées au plan de remplacement de pièces et à la liste de pièces de rechange.</p> <p>(0 point) La proposition indique que le soumissionnaire n'a pas fourni de plan de remplacement de pièces ni de liste de pièces de rechange.</p> <p>(8 points) La proposition indique que le plan de remplacement de pièces et la liste de pièces de rechange satisfont aux exigences.</p> <p>(10 points) La proposition indique que le plan de remplacement de pièces et la liste de pièces de rechange excèdent les exigences dans au moins deux cas clairement mentionnés.</p>	
<p>Total – Proposition relative au soutien (maximum : 100 points)</p>	

ALL REMAINING TERMS AND CONDITIONS ARE UNCHANGED